

Courrier

Nicole Doucet and Lise Gagnon

Number 110 (1), 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60762ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Doucet, N. & Gagnon, L. (2004). Courrier. *Jeu*, (110), 4–5.

Madame Lise Gagnon
Directrice générale
Cahiers de Théâtre *JEU*

Madame,

Je vous informe que votre éditorial *L'Exécution* du dernier numéro des Cahiers de Théâtre *JEU* comporte des erreurs et présente une image partielle des actions du Conseil des arts et des lettres du Québec.

En 2002-2003, au CALQ, 105 demandes ont été soumises pour évaluation et 43 (et non 28) projets ont été retenus pour une subvention de projet pour un total de 876 500 \$ (au lieu de 550 500 \$). Les membres des comités consultatifs ont toujours à cœur la qualité artistique des projets soumis et leur capacité de renouveler le langage théâtral. Vous comprendrez qu'avec un taux de réponse de 40 %, certains projets ont une très bonne évaluation et ne reçoivent pas d'appui financier de la part du Conseil, faute de crédits.

Par ailleurs, les projets subventionnés ne sont pas tous accueillis par des diffuseurs spécialisés. Il arrive aussi qu'une compagnie reçoive une subvention pour présenter un spectacle dans un lieu non conventionnel et/ou en auto-production.

À l'inscription du 1^{er} septembre 2003, des 34 demandes soumises à l'évaluation, 65 % provenaient de compagnies ou groupes *ad hoc* ayant moins de cinq ans d'existence, 15 % ayant entre cinq et dix ans d'existence et 20 % ayant plus de dix ans d'existence. Le pourcentage élevé de demandes de la relève témoigne avant tout d'un renouvellement constant de la pratique. Le Conseil a le souci d'appuyer l'émergence de nouvelles paroles.

Cela dit, nous sommes bien conscients des problèmes que vivent certaines compagnies. Le Conseil veille à bien ajuster ses programmes en fonction de la réalité d'une discipline. Ainsi, dès 2004, il n'y aura qu'une seule inscription automnale aux projets de production pour permettre une meilleure adéquation avec les calendriers des compagnies et des lieux de diffusion. Les collectifs sont maintenant admissibles sans être titularisés par un organisme de théâtre reconnu au fonctionnement.

Tel qu'entendu avec M. Michel Vaïs, un *erratum* sera publié lors du prochain numéro. Je reste à votre disposition pour toute autre information à ce sujet et je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La directrice du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque,
Nicole Doucet
17 février 2004

Madame Nicole Doucet
Directrice du théâtre, des arts multidisciplinaires et des arts du cirque
Conseil des arts et des lettres du Québec

Madame,

Au moment d'écrire cet éditorial, en septembre 2003, je me suis fiée aux données disponibles sur le site Web du CALQ, dont *Jeu* a conservé une copie imprimée et datée. Conformément aux montants des subventions annoncées actuellement sur ce site, il faudrait lire aujourd'hui : « En 2003-2004, au Conseil des arts et des lettres du Québec, les subventions aux projets de production versées à vingt-quatre théâtres totalisent 558 000 \$, alors que les subventions au fonctionnement versées à soixante-trois théâtres totalisent quant à elles 13 821 293 \$ (données provisoires, février 2004). »

Comme vous le soulignez dans votre lettre, les subventions aux projets de production en 2002-2003 ont atteint 876 500 \$ et elles ont été versées à 43 compagnies. Lorsque nous parlons d'une diminution de 300 000 \$ des fonds alloués aux projets en 2003, c'est de l'écart entre les fonds alloués en 2002-2003 et ceux alloués en 2003-2004 qu'il était question. Quant aux fonds alloués à l'aide au fonctionnement, rappelons qu'en 2001-2002, ils atteignaient 10 144 360 \$. On constate donc, entre 2001-2002 et aujourd'hui, alors qu'ils atteignent 13 821 293 \$, une augmentation de plus de trois millions à ce volet d'aide.

Par ailleurs, nous écrivions que le spectacle *Gus et Ben*, que devait présenter le Théâtre de la Récidive, avait été annulé, faute d'avoir reçu une subvention de projet. Nous tenons cependant à préciser qu'il ne s'agissait pas dans ce cas d'une subvention du Conseil des arts et des lettres du Québec, le CALQ ayant accordé 20 000 \$ au Théâtre de la Récidive pour la réalisation du spectacle. C'est d'une autre subvention, indispensable à la réalisation du projet et issue d'un différent palier de gouvernement, qu'il était ici question.

L'éditorial n'avait pas pour but de donner une image partielle du Conseil des arts et des lettres du Québec. À *Jeu*, nous sommes convaincus de la pertinence du CALQ et souhaitons avec le MAL – Mouvement des arts et des lettres –, que le gouvernement vous accorde un soutien financier accru afin de continuer à exercer votre mandat. Enfin, l'éditorial ne visait pas à comparer le nombre de projets soutenus chez les troupes de la relève par rapport à ceux soutenus chez les groupes ayant plus de dix ans d'existence. Il est entendu qu'il est nécessaire d'appuyer et de soutenir la relève, ce que le CALQ accomplit très bien. Le propos de « L'Exécution » consistait plutôt à dévoiler l'essoufflement et le désarroi de plusieurs compagnies qui, même estimées et reconnues, vivent, faute d'un soutien stable, dans une inquiétante précarité. Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La directrice des Cahiers de théâtre *Jeu*,
Lise Gagnon
23 février 2004